



LE CNRIS EN ACTION

Volume 5 Numéro 8

Octobre 2008

3255, rue Foucher

Trois-Rivières (Québec) G8Z 1M6

Téléphone 819 379-7732 poste 222

Télécopieur 819 379-5155 - Site Internet www.cnriss.org

courrier électronique cnris@ssss.gouv.qc.ca

Sommaire :

Orientations et organisation de la vie scientifique du CNRIS.....1

Code d'éthique et de déontologie.. 2

Présentation des nouveaux administrateurs.....3

Conseil d'administration.....4

Soutien à la démarche de recherche en établissement.....5

Avancement des travaux de recherche (Caroline Boucher).....6

Comité d'éthique et de la recherche conjoint.....7

Prochain bulletin.....8

À la réunion ordinaire du Conseil d'administration qui s'est tenue le jeudi 23 octobre 2008, les administrateurs ont adopté les orientations et l'organisation scientifique du CNRIS.

Ce document rappelle la mission et le rôle du CNRIS, ses objectifs, ses orientations générales et scientifiques.

Orientations et organisation de la vie scientifique du CNRIS

« L'hétérogénéité de la recherche et de la société suggère ainsi non pas un dialogue unique, mais une diversité de dialogues ou de relations permettant le dialogue avec des approches, des pratiques et des façons de faire qui leurs sont associées. »

- Jacques Babin -

Président-directeur-général, *Pour un meilleur dialogue entre la recherche et la société*, Recherches Innovations, volume 4, 2008.

Les programmes de soutien à la recherche et à la diffusion des connaissances et autres activités du CNRIS sont aussi décrits dans ce document ainsi que la somme octroyée pour chacune des bourses et des soutiens financiers.

La structure de participation comprend celle des établissements, des membres chercheurs, des membres d'office, des membres affiliés et des Comités et commissions du Conseil d'administration.

La structure organisationnelle est particulièrement centrée sur le soutien aux établissements et aux chercheurs en matière de développement, de consolidation et de coordination des activités de recherche. Cette structure relève directement du Conseil d'administration du CNRIS.

Cette structure relève directement du Conseil d'administration du CNRIS.

Voici les principales fonctions à assumer au regard de la vie scientifique et administrative du CNRIS :

Soutenir la vie scientifique (méthodologie, recrutement de chercheurs, etc.) des membres intéressés à développer des projets de recherche « en émergence » ou des programmes.

Assurer le réseautage, la complémentarité, l'échange entre chercheurs et établissements à travers différentes activités scientifiques (colloques, groupes d'études, etc.).

Soutenir et orienter les activités de transfert de l'expertise en assurant l'accessibilité et la diffusion des résultats de la recherche.

Assurer les liens avec les programmes de formation (professionnels et universitaires).

Animer des activités scientifiques convenues avec les établissements. Proposer les activités permettant le développement d'une culture de recherche et favoriser l'engagement des établissements relativement au développement des futurs intervenants, des chercheurs, etc.

[Le document sera disponible sur notre site Internet au www.cnriss.org](http://www.cnriss.org)



Nous vous présentons brièvement les principaux devoirs et obligations auxquels les administrateurs et les évaluateurs du CNRIS seront invités à se conformer :

Le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des évaluateurs a été adopté à la réunion ordinaire du Conseil d'administration le 23 octobre 2008.

Ce document se divise en sept parties : la mission du CNRIS, son but et ses valeurs, les dispositions générales dans lesquelles on retrouve le champ d'application et les définitions, les devoirs et obligations des membres, le Comité administratif, ses engagements, la diffusion du code, son entrée en vigueur et ses modifications, les mécanismes d'application, l'affirmation de discrétion et finalement la déclaration des intérêts.

En adoptant ce code d'éthique et de déontologie, le Conseil d'administration veut préserver et renforcer le lien de confiance avec ses membres et ses partenaires dans l'intégrité, l'impartialité et la transparence de sa gestion et de son processus de décision, d'une part, ainsi que dans l'évaluation de la qualité des projets qui lui sont soumis et de l'octroi des bourses ou de soutiens financiers, d'autre part.

Le Code d'éthique et de déontologie s'inspire des valeurs fondamentales auxquelles les administrateurs du CNRIS et les évaluateurs des concours de bourses et de soutiens financiers adhèrent. Ces valeurs sont :

- ◆ LE RESPECT
- ◆ L'ÉQUITÉ
- ◆ L'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE SES UTILISATEURS

Ce code tient compte des dispositions législatives et réglementaires relatives aux obligations des administrateurs contenues dans le *Code civil du Québec* (L.Q., 1991,c.64) la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans le secteur privé (L.R.Q., c.P-39.1) ainsi que les règlements du Conseil d'administration.

Le Code édicte des normes de conduite sur :

Les devoirs et obligations des administrateurs et des évaluateurs en exercice de mandat.

- ◆ L'identification des situations de conflits d'intérêts et des mesures de prévention notamment des règles relatives à la déclaration d'intérêts.
- ◆ Les devoirs et obligations des administrateurs et des évaluateurs, après la fin de leur mandat.

Tout administrateur du Conseil d'administration du CNRIS ou tout évaluateur est tenu de respecter les principes d'éthique prévus par la loi et le présent Code. En cas de divergence, les principes et règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur, dans l'exercice de ses fonctions agit dans les limites de ses pouvoirs et de ses responsabilités :

- ◆ Respecte l'acte constitutif, les lois et les règlements qui régissent le CNRIS.
- ◆ S'assure de la pertinence, de la qualité et de l'efficacité des programmes et activités promus par le CNRIS.
- ◆ S'assure de l'utilisation efficace des ressources humaines, matérielles et financières.

L'évaluateur :

- ◆ Respecte les lois et les règlements qui régissent le CNRIS.
- ◆ S'assure de la pertinence et de la qualité des recommandations destinées au CNRIS.

L'administrateur ou **l'évaluateur** agit avec soin, prudence, diligence et compétence. Il agit aussi avec honnêteté et loyauté.

Les mécanismes d'application sont décrits à l'annexe I du Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et des évaluateurs du CNRIS.

L'affirmation de discrétion est décrite à l'annexe II du document et finalement la déclaration des intérêts d'un administrateur se retrouve à l'annexe III.

Le CNRIS rend accessible une copie du présent Code à toute personne qui en fait la demande et le directeur est responsable de sa diffusion.

[Le document sera disponible sur notre site Internet au www.cnriss.org](http://www.cnriss.org)



M^{me} Danielle Chrétien

Nouveaux membres au Conseil d'administration du CNRIS



M. Gilles Cloutier

M^{me} Danielle Chrétien est biologiste médicale de formation. Faisant suite à la naissance de son deuxième fils, Alexandre, qui présente une déficience intellectuelle, elle devient une militante active au sein du mouvement associatif en 1986.

Son engagement bénévole et ses activités professionnelles lui ont permis de faire la promotion et de soutenir la participation pleine et entière des personnes ayant une déficience intellectuelle au sein de la communauté. Présidente du Conseil d'administration de l'Association du Québec pour l'intégration sociale (AQIS) de 1996 à 1999, elle a aussi représenté cet organisme au sein du Conseil d'administration de l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACIC).

Gestionnaire des projets du Plan national d'intégration communautaire de 1999 à 2006, elle se préoccupe particulièrement du développement du leadership et de la mise en œuvre de groupes de soutien pour les parents. De plus, ses activités professionnelles l'ont amenée à prendre part à la démarche de réflexion éthique de l'AQIS. Elle fait partie de l'équipe des formations « Prendre la décision de décider pour l'autre : un pensez-y bien et Choisir et agir ».

Depuis le mois d'août 2007, elle occupe la fonction de conseillère au développement de la recherche et de la formation à l'Institut québécois de la déficience intellectuelle (IQDI).

Détenteur d'un Bacc. et d'une maîtrise en psychoéducation, M. Gilles Cloutier cumule plus de 35 ans d'expérience dans le réseau des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement..

Adjoint à la direction générale au CSDIMCQ, il assume actuellement les fonctions de directeur intérimaire de la recherche, de l'enseignement et de la qualité.

M. Cloutier a été pendant cinq ans, à l'emploi de la Fédération québécoise des centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (FQCRDITED) à titre de conseiller aux affaires professionnelles et cliniques. Entre autres fonctions, il a coordonné le processus d'élaboration des standards de pratique de la FQCRDITED et a représenté la Fédération sur plusieurs comités provinciaux, dont le comité du sous-ministre sur l'implantation du projet clinique et les commissions parlementaires en regard à des projets de loi. Il a, de plus, rédigé plusieurs documents qui guident les CRDITED dans la réalisation de leur mission, dont l'entente MSSS-CSSS-CRDI, l'offre de service des CRDITED, le guide des établissements spécialisés à vocation régionale ainsi que les mémoires sur l'offre de services psychosociaux du MSSS. Il a participé au développement des programmes de formation provinciaux du PNF-Ted et du PUF-DI ainsi que des standards de pratique de la FQCRDITED.

À l'emploi du CSDIMCQ pendant plus de dix-sept ans. Il a assumé diverses fonctions, dont celle de coordonnateur d'activités de réadaptation à Drummondville, de coordonnateur de la formation et de conseiller au programme à l'enfance. Lorsque l'Agence a confié au CSDIMCQ, le 1^{er} avril 2000, le mandat de desservir la clientèle présentant des troubles envahissants du développement de la région, M. Cloutier a coordonné la démarche d'élaboration d'un nouveau modèle de services répondant aux besoins des personnes présentant un TED. De plus, il a assumé, de façon intérimaire, le poste de directeur du développement et de recherche de juin 2000 à décembre 2002.

Il a aussi travaillé au sein de l'OPHQ de 1982 à 1988 et au Centre des services sociaux du Centre du Québec de 1980 à 1982.

Impliqué dans le réseau de l'éducation à titre de commissaire pour la Commission scolaire Des Chênes pendant 13 ans, il est aussi membre du Conseil d'administration de l'AAIDD et du RIPPH.



LES NOUVELLES EN BREF DU
CONSEIL
D'ADMINISTRATION

INVITATION

AUX membres chercheurs et **AUX** étudiants
(Adhésion au CNRIS)

ATTENTION :

La date limite pour la présentation des
candidatures à la bourse de recherche
Peter-Zwack a été prolongée
au 5 décembre 2008

Modification au *Règlement de régie interne*.

Bourses d'études de deuxième cycle
(ou de troisième cycle sans thèse)
en déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du
développement.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et
des évaluateurs du CNRIS.

Orientations et organisation de la vie scientifique du CNRIS.

www.cnriss.org

Soutien à la démarche de recherche en établissement

CRDI Montérégie Est

Au mois de septembre 2008, le CRDI Montérégie Est a présenté au CNRIS une demande de soutien à la démarche de recherche en établissement pour un projet de développement d'une structure de recherche.

Le Conseil d'administration du CNRIS a accepté de soutenir financièrement le projet, selon les normes du programme. Le centre recevra une somme de 60 000 \$ répartie sur trois années : 30 000 \$ la première année, 20 000 \$ la deuxième et 10 000 \$ pour la troisième et dernière année du financement.

Le projet de développement de la structure de recherche touche plus particulièrement les troubles graves du comportement (TGC). Le centre vise par ce biais à s'assurer de l'efficacité et de la qualité des interventions auprès de la clientèle TGC autant que celle de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.

Une comparaison sera faite sur les effets de l'implantation des standards de pratique (analyse et intervention spécialisés en troubles graves du comportement) dans divers milieux résidentiels.

L'implantation (incluant la formation du personnel, l'aménagement des lieux physiques, la supervision, le coaching et le monitoring) est prévue selon un calendrier s'étalant sur trois ans ce qui permettra au centre d'obtenir des mesures comparatives dans ces divers milieux.

Les activités prévues pour les trois prochaines années sont les suivantes :

- **M**esurer les effets de l'implantation des standards de pratique TGC en comparant les résultats (clients, personnel) de divers milieux résidentiels dont la mission est l'intervention intensive spécialisée auprès de la clientèle TGC (DI ou TED). Cette première étape vise les milieux qui reçoivent la clientèle à très grand défi. Dans les étapes subséquentes, l'intérêt sera dirigé vers l'ensemble de la clientèle TC et TGC de l'établissement afin d'insister sur les moyens de prévention à mettre en place.
- L'établissement prévoit un poste d'agent de recherche permanent. Le Conseil d'administration du centre est très

impliqué et informé. Il veut assurer un suivi des activités de recherche sur une base régulière.

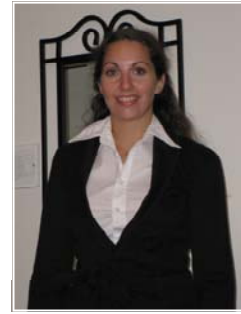
- Le centre organise présentement une journée/colloque pour le mois d'avril 2009. Cet événement réunira les partenaires du réseau SSSS, de l'intersectoriel et des milieux de la recherche, appelés à collaborer au développement des connaissances par la recherche.

Le CRDI Montérégie Est possède un centre de documentation reconnu et abrite le Centre national d'apprentissage Maurice-Harvey. De plus, le centre est associé à la direction de la gestion des connaissances et de la recherche de l'Agence de santé et des services sociaux de la Montérégie.

Soulignons en terminant que le CRDI Montérégie Est entreprendra une large opération de diffusion des résultats de recherche auprès de l'ensemble de son personnel et de ses partenaires.

Le CNRIS est fier de soutenir les initiatives du Centre de réadaptation Montérégie Est, un centre reconnu pour sa participation à diverses activités de recherche et de développement au Québec.

Mme Caroline Boucher
Lauréate de la bourse de milieu universitaire



AVANCEMENT DES TRAVAUX

Résumé du projet

Tout comme les jeunes adultes, les personnes présentant une déficience intellectuelle souhaitent, un jour ou l'autre, quitter le nid familial et subvenir à leur besoin. Les parents et les intervenants veulent les aider à réaliser leurs aspirations, mais ils craignent pour leur sécurité. En effet, vu leur vulnérabilité et leurs limites, cette situation peut apporter un lot d'inquiétudes. L'appartement intelligent pourrait offrir une piste de solution intéressante. Celui-ci pourrait jouer un rôle protecteur par différents dispositifs implantés dans le logement (par exemple, une cuisinière intelligente pour éviter les incendies, des rappels pour verrouiller les portes, etc.). Étant donné que très peu d'études se sont penchées sur cet outil fort novateur, il serait préférable de vérifier l'opinion des personnes qui pourraient utiliser cette technologie. C'est justement ce que vise cette recherche. Pour réaliser ce projet, huit personnes présentant une déficience intellectuelle, huit parents et huit intervenants seront rencontrés lors d'un groupe focus.

De plus, ils seront invités à remplir un court questionnaire à la fin de la rencontre.

Au cours de la dernière année, les étapes suivantes ont été réalisées : la revue historique de la déficience intellectuelle, la recension des écrits, l'analyse intégrative des écrits, le choix de la méthode, la conception du canevas du groupe focus, la réalisation des questionnaires, la demande de certificats éthiques. Les certificats éthiques du Comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières (CER-UQTR) et du Comité d'éthique de la recherche conjoint destinée aux Centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CERC/CRDITED) ont été obtenus.

Au cours de prochains mois, la collecte des données et l'analyse des résultats seront effectuées. De plus, la rédaction du mémoire et d'un article scientifique se poursuivra. Finalement, en novembre prochain, une conférence ayant pour thème l'appartement intelligent et la sécurité, à l'occasion d'un symposium, sera réalisée au colloque de l'IQDI et celui du CPCAR.

Je souhaite profiter de l'occasion pour adresser des remerciements au
Consortium national de recherche sur
l'intégration sociale.

Cela est motivant de voir qu'un organisme appuie ce projet de recherche!



COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE CONJOINT DESTINÉ AUX CRDITED (CÉRC-CRDITED)

Le bureau de la coordination du CÉRC-CRDITED a le plaisir de vous informer que chacun des présidents des Conseils d'administration des CRDI desquels relève le CÉRC-CRDITED (Lisette-Dupras, Pavillon du Parc et Mauricie/Centre-du-Québec) a signé l'entente d'endossement et de délégation en matière d'évaluation éthique des projets de recherche avec le président du Conseil d'administration du Centre du Florès, le 12 mars 2008. Le nombre des établissements ayant signé l'entente est aujourd'hui de onze. D'autres centres viendront bientôt s'ajouter à ce nombre et sont présentement à effectuer les démarches nécessaires à cette signature.

L'affiliation des CRDI au CÉRC-CRDITED leur permet de reconnaître les décisions prises par ce dernier et de répondre efficacement à leur responsabilité éthique et légale quant à l'obligation de s'assurer qu'un CÉR évalue et assure le suivi des projets de recherche qui se déroulent à l'intérieur de leur établissement. L'entente de délégation et d'endossement facilite les démarches à suivre par les chercheurs quand vient le temps de faire évaluer leurs projets de recherche. En effet, ces études sont souvent de nature multicentrique, c'est-à-dire que la collecte de données s'effectue dans plusieurs établissements. Les établissements affiliés à ce jour sont les suivants : Lisette-Dupras, Pavillon du Parc, Mauricie/Centre-du-Québec, Regroupement CNDE- Dixville, CRDI Montérégie Est, CR L'Intégrale, CR de l'Ouest de Montréal, CRDI Chaudière-Appalaches, CRDI Gabrielle-Major, CRDI La Myriade et le Centre du Florès.

Le mécanisme multicentrique mis en place par le MSSS est entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2008. Ce mécanisme doit s'appliquer quand un chercheur souhaite effectuer une étude dans plusieurs sites de recherche.

Ce mécanisme ne s'applique pas aux établissements ayant signé une entente de délégation et d'endossement.

Nous invitons les chercheurs, les responsables de recherche et les coordonnateurs de recherche à s'informer sur ce mécanisme (formulaires, guides, échéancier, etc.) en allant visiter le site Internet de l'Unité de l'éthique du MSSS :

[www.ethique.msss.gouv.qc.ca/site/
fr_mecanismemulticentrique.phtml](http://www.ethique.msss.gouv.qc.ca/site/fr_mecanismemulticentrique.phtml)

Pour de plus amples informations concernant le CÉRC-CRDITED, nous vous invitons à consulter le site Internet :

www.cerc-crdited.ca

Le bureau de la coordination du CÉRC-CRDITED :
819 376-3984, poste 235



Prochain bulletin

Informations sur l'Institut universitaire
de recherche en déficience intellectuelle et
troubles envahissants du développement
CSDI MCQ

Invitation aux Centres :
Prix de reconnaissance Maurice-Harvey

Revue CNRIS
Magazine scientifique et professionnel

bourses de recherche
Résultats

**Si vous avez des nouvelles
des commentaires ou des suggestions :
pour nous rejoindre, veuillez communiquer avec :**

M^{me} Céline Tessier, attachée de direction
cnris@ssss.gouv.qc.ca ou au :
819 379-7732 poste 222.